

« TOI AUSSI DEVIENS ARBITRE »

**Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ?
Inscris-toi dès maintenant !**

A compter de la présente saison 2018/2019, la formation initiale des candidats à l'arbitrage est gérée administrativement par l'Institution Régional de Formation du Football (organisme de formation de la Ligue Auvergne Rhône- Alpes).

Pour s'inscrire à un stage de formation initiale, vous devez dorénavant effectuer une pré- inscription en ligne.

Le premier stage de formation initiale est programmé :

du mardi 28 au vendredi 31 août 2018 – stade Jean Pluvy – ST PIERRE LA PALUD

Pré- inscription à l'aide du lien suivant (cliquer dessus) : [Bulletin d'inscription](#)

Suite à cette pré-inscription vous recevrez un dossier à compléter pour valider définitivement votre inscription – dossier complet que vous voudrez bien remplir et retourner à l'organisme de formation de la Ligue Auvergne- Rhône- Alpes.

Coûts de formation :

Le coût de la formation comprend des frais pédagogiques fixés à 90€ et les autres frais dont ceux de restauration sont fixés à 60 €.

Un bon de formation de 25€ sera offert à chaque candidat ramenant le coût des frais pédagogiques à 65 € (chèque établi ordre Ligue Auvergne Rhône- Alpes de Football).

Les frais de restauration sont à régler directement au District de Lyon et du Rhône de Football (60 €).

Pour les candidates féminines, vous pourrez bénéficier de 3 bons de formation de 25€, le solde restant (15 €) ainsi que les autres frais restent à la charge du District de Lyon et du Rhône pour les candidates issues de ce District (= inscription offerte) !

Déroulement du stage :

Comme les saisons précédentes, la formation initiale des candidats à l'arbitrage s'organise en un stage externat de 3.5 jours (module de 6 séances soit 24 heures de formation alternant séances théoriques et pratiques avec mises en situation sur le terrain). **A noter que la présence du candidat aux 3.5 journées du stage est impérative !**

Une soirée de formation complémentaire (dite séance 7) sera organisée après le stage pour traiter des formalités administratives (0.5 journée).

Validation du stage :

A l'issue du stage de 3.5 jours, le candidat à l'arbitrage a validé sa formation – validation qui se décompose en deux parties :

1/ Test de contrôle des connaissances (épreuve préparée par DTA et notée sur 30 points)

2/ Note de stage (sur 30 points) prenant en compte les éléments suivants : Comportement général (tenues civile et sportive, politesse, éducation), vie en collectivité, respect des règles de vie, et des horaires, motivation, investissement lors ses séances (salle et terrain), performance sportive.

Une note minimale de 15 points sur 30 est exigée pour CHAQUE évaluation (partie).

Ce candidat pourra commencer à siffler ses premiers matchs en étant accompagnés par un arbitre ou ancien arbitre dès la fin de sa formation après avoir préalablement observé un arbitre en fonction sur un match !

Nomination officielle :

A l'issue de ce cycle de formation (stage + suivi terrain), notre Commission examine l'ensemble des dossiers et propose au Comité Directeur pour validation la liste des candidats admis au titre d'arbitre ou jeune arbitre officiel du District.

Agenda des prochains stages (*bulletin d'inscription mis en ligne à la rentrée de septembre*) :

Vacances de Toussaint : du jeudi 25 au dimanche 28 octobre 2018 – lieu : Colombier - Saugnieu

Vacances de Noël : du jeudi 27 au dimanche 30 décembre 2018 – lieu : Irigny (à confirmer)

Janvier 2019 : samedi 12 – samedi 19 – samedi 26 et dimanche (matin) 27 janvier 2019 – lieu : à préciser

Bonne inscription, bons stages,

Avec nos encouragements et nos souhaits de bonnes vacances,

Jean-Claude LEFRANC
Conseiller Technique Départemental Arbitrage